

Déclarations de ministres

C'est bien beau de modifier le Code canadien du travail et de donner aux ouvriers le droit de refuser les travaux dangereux, et nous sommes d'accord là-dessus; mais si d'autre part les ouvriers n'ont pas accès aux renseignements qui concernent les produits chimiques dangereux ou les dangers professionnels, alors ils ne peuvent pas se prononcer en connaissance de cause sur leur droit au refus de travailler.

Bien sûr nous n'aurions pas d'hésitation à déplorer avec le gouvernement la perte de milliers de vies humaines. Il y a eu récemment à Sudbury un accident minier très tragique. Plus récemment il y a eu un autre accident dans la province de Québec qui aurait pu être tragique, qui l'a été en fait pour une famille. Dans ma propre ville de Hamilton, monsieur le Président, aux aciéries, il ne se passe pas un mois ou quelques semaines sans que nous entendions parler d'une tragédie quasi mortelle, et parfois mortelle. Nous sommes tous d'accord pour chercher à éliminer cela, mais pour y parvenir il faut être renseigné.

Je pense que c'est au gouvernement qu'il appartient de financer et de développer les installations et les moyens du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et non d'y sabrer ou de les réduire à un point qui rend ridicule de prétendre que nous collaborons tous. Nous collaborons tous, mais il y a eu des coupures au Centre qui a été lancé justement pour renseigner les travailleurs dans le but d'empêcher les milliards de dollars de dommages professionnels dont parlait le ministre. Il remarquera dans le budget des dépenses que le coût prévisionnel d'une enquête a été établi à 71 \$ chacune pour 1986-1987. Cela paraît bien mince quand il s'agit de réduire les milliards de dollars de pertes que nous subissons au niveau de la productivité, pour ne rien dire des coûts humains en pertes de vie et en lésions.

Par véritable respect pour ce jour de deuil proclamé par le Congrès canadien du travail à la suite du budget des dépenses supplémentaires, j'invite le ministre à se remettre au travail et à trouver de nouveaux crédits non seulement pour rétablir mais pour augmenter le budget antérieur du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. S'il pense réellement ce qu'il dit quand il affirme chercher à empêcher ou à réduire ces accidents professionnels si coûteux en vies humaines, en argent et en pertes de productivité, alors j'invite le ministre à reprendre les prévisions de dépenses, à reconsidérer cette très grave coupure et à repenser à cet idéal d'une collaboration tripartite entre l'État, les entreprises et les travailleurs pour rendre les lieux de travail plus sûrs pour chaque travailleur. C'est alors je pense que les fleurs d'éloquence et d'érudition dont il a orné ses déclarations d'aujourd'hui prendront un peu de sens.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je me permets tout d'abord de féliciter le ministre et de le remercier pour m'avoir fait parvenir bien à l'avance une copie de la déclaration. Je l'ai reçue hier soir. J'ai pu l'examiner et je suis en mesure d'y répondre de façon pertinente. Je le félicite d'avoir procédé de cette manière et j'espère qu'il sera imité à cet égard par ses collègues du Cabinet qui se proposent de faire des déclarations à l'avenir.

Nous, du Nouveau parti démocratique, approuvons la décision du Congrès du travail du Canada de faire du 28 avril un jour du souvenir officiel en l'honneur de nos frères et soeurs qui ont été tués, blessés ou handicapés à leur travail au cours de la dernière année.

Je crois juste de dire, monsieur le Président, que nous sommes aujourd'hui beaucoup plus que jamais conscients des questions de sécurité et de santé en milieu de travail. Et pourtant, en 1985, 768 Canadiens sont morts au travail et des milliers d'autres ont été blessés ou handicapés. Le gouvernement nous rebat constamment les oreilles à la Chambre de la grande contribution du capital au développement du Canada. Nous sommes constamment en adoration devant l'autel de Bay Street en raison des investissements et de l'argent qui s'y trouvent. A en juger par ce qui se dit parfois en face, ce serait cela Dieu, c'est cela qui ferait la vigueur de l'économie canadienne. En fait, on oublie trop facilement que les travailleurs ont davantage contribué à l'édification de notre vaste pays, souvent au prix de leur vie et de leur santé.

Aujourd'hui, nous nous arrêtons à penser à eux. Ce faisant, nous réitérons notre engagement à toujours nous préoccuper d'assurer un milieu de travail sûr et sain.

Le ministre dit que la Partie IV du Code canadien du travail est importante. Il a parlé des grandes choses qu'il a accomplies, mais depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, aucune modification n'a été apportée à la Partie IV du Code canadien du travail. Aucun projet de loi n'a été présenté au Parlement au nom du ministre du Travail (M. Cadieux) en vue de renforcer et d'améliorer les articles du Code canadien du travail portant sur la santé et la sécurité au travail.

On a en effet dénombré en 1986-1987 dans la Fonction publique et les sociétés d'État fédérales, par exemple, 13 accidents mortels et 25 371 blessures, dont 16 536 se sont soldées par une infirmité. Le gouvernement fédéral a encore beaucoup à faire pour afficher un dossier impeccable sur le lieu de travail. Il me semble que le gouvernement a le devoir de donner l'exemple en matière de santé et de sécurité au travail.

L'un des secteurs d'activité les plus dangereux au Canada, encore plus dangereux que l'exploitation minière, est celui de la pêche. Nous savons que le ministre a depuis janvier entre les mains le rapport Gray, un rapport provisoire sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche de la côte ouest. Nous attendons toujours qu'on entreprenne des études sur l'industrie de la pêche de la côte est. Le gouvernement ferait bien d'agir avec un peu plus d'empressement. Nous aimerions qu'il agisse non pas avec la rapidité de l'escargot, mais avec celle du Surhomme pour remédier à ce qui a été reconnu de toute évidence comme un grave problème, à en juger par la déclaration que le ministre vient de faire aujourd'hui.

● (1130)

En terminant, nous formulons sincèrement l'espoir que le 28 avril 1988, nous pourrions nous réjouir ici à la même heure que les lieux de travail au Canada sont devenus plus sûrs et plus sains qu'ils ne l'étaient en 1987.